

inovera
Gagnez en **productivité**
Inovera.fr



LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

inovera
Gagnez en **productivité**



6 rue Rose Dieng-Kuntz - 44300 Nantes
Tél. : 02 40 49 28 85
contact@inovera.fr
inovera.fr

Chez Inovera, nous vous accompagnons dans la mise en place du tout numérique pour vos signatures. Fluidifiez vos processus et gagnez du temps !

Qu'est-ce qu'une signature électronique ?

La signature électronique est la prolongation de votre signature manuscrite sur un document numérique. Reposant sur un logiciel de signature et sur certificat électronique, elle garantit l'intégrité d'un document et en authentifie l'auteur.

Pour être valable, la signature électronique doit être :

Authentique : obligation de pouvoir identifier de manière certaine le signataire.

Infalsifiable : le signataire ne peut pas se faire passer pour quelqu'un d'autre.

Non réutilisable : la signature fait partie du document et ne peut être déplacée

Inaltérable : aucune modification n'est possible entre le moment où l'auteur a signé le document et le moment où le lecteur le consulte.

Irrévocable : l'auteur de la signature ne peut nier avoir signé.

Nous garantissons à votre entreprise des signatures électroniques respectant l'ensemble de ces propriétés.

Signez vos documents en toute simplicité, Inovera s'occupe du reste !

Les avantages de la signature électronique

La signature électronique confère à vos collaborateurs et l'ensemble de vos partenaires (clients, fournisseurs...) de nombreux **avantages** :

- Valeur probatoire identique à la signature manuscrite ;
- Réduction des délais de traitement des dossiers et des prises de décision ;
- Suppression des coûts inhérents à l'utilisation du papier (mise sous pli, affranchissement...)
- Horodatage par un tiers de confiance de la signature électronique.



LES PROS PARLENT



AUX PROS

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PAR CRÉDICIM

Notre client Crédicim est une agence de courtage spécialisée dans le prêt immobilier. L'entreprise a été fondée en 2005 et se structure désormais en un réseau d'indépendants implantés régionalement : les Pays de la Loire, la Bretagne, la Normandie et la Région Parisienne.

Aujourd'hui, le réseau compte plus d'une vingtaine de courtiers !

Éric Grossat, de l'agence Credicim Nantes, nous parle de la signature électronique et nous évoque ses bénéfices.

« Le choix de la signature électronique nous a permis d'avancer et de nous moderniser quant au traitement de nos documents. Dans notre profession comme dans beaucoup d'autres, nous avons un formalisme obligatoire à respecter. La solution préconisée nous a permis de faire évoluer notre façon de travailler tout en respectant les normes RGPD.

Les avantages de la solution sont nombreux !

Bénéfice économique grâce au temps gagné et aux frais postaux économisés, bénéfice concernant l'approche commerciale : en effet, avec la signature électronique, nous traitons beaucoup plus facilement les clients à distance.

Commercialement, cela nous a offert beaucoup de souplesse : si un client décide de réfléchir, ça n'est plus un souci, il prend le temps qui lui convient !

Dès qu'il valide notre offre, nous lui adressons un mail avec les documents à nous retourner signés électroniquement et tout est validé instantanément. Avant cela, il fallait envoyer les documents par courrier ou mail et attendre obligatoirement l'original signé pour avancer sur le dossier (...). Cela pouvait nous faire perdre jusqu'à une semaine ! **Nous avons gagné du temps.**

Pourquoi avons nous retenu Inovera pour cette solution ? Nous avions pour contrainte le nombre d'utilisateurs... Étant donné l'envergure de notre structure, le coût de l'offre devenait important.

Inovera, très compétitif, nous a offert le choix et nous a proposé deux alternatives auprès de deux éditeurs différents afin de répondre au mieux à nos attentes. »

Ça donne envie de signer !